

+ 3 ANS DE TRAVAIL À CAUSE DE SON TEMPS PARTIEL

« J'ai commencé à travailler à 19 ans,
mais on ne me proposait
que des emplois à moins de 50%.
A cause de l'Arizona,
je devrai travailler 3 ans de plus,
alors que je n'ai pas eu le choix ».

*Céline, 34 ans,
ancienne aide-soignante en maison de repos*

L'Arizona veut faire travailler Céline plus longtemps !

Céline a commencé à travailler à 19 ans en tant qu'aide-soignante dans une maison de repos. Alors qu'elle cherchait un temps plein, elle n'a pu travailler qu'à 41% durant ses 4 premières années de carrière. Aucun employeur ne lui proposait plus d'heures de travail.

 **NOUS
C'EST
NON!**

CNE
ca

L'avenir a
son syndicat

Avant l'Arizona,

- Il faut 104 jours de travail par année (= travailler au moins à 33%) pour qu'une année soit comptabilisée pour la pension anticipée.
- Céline a travaillé pendant 4 ans à 41%. Cela correspond à 128 jours de travail par année. Ces 4 années sont prises en compte pour la pension anticipée, puisqu'elles comptent plus que 104 jours de travail.
- Céline pourrait prendre sa pension anticipée à 61 ans, lorsqu'elle aura atteint 43 ans de carrière.

Après l'Arizona,

- Il faudrait 156 jours de travail par année (= travailler au moins à 50%) pour qu'une année soit comptabilisée pour la pension anticipée.
- Les 4 années où Céline a travaillé à 41% (128 jours de travail/an) ne comptent plus pour sa pension anticipée.
- Céline devra attendre d'avoir 64 ans pour atteindre la condition de 43 années de carrière comptant chacune 156 jours de travail.
- Céline devra travailler 3 ans de plus, alors qu'elle a commencé à travailler à 19 ans !

De quoi avons-nous besoin ?

1. Maintien des conditions actuelles de pension anticipée
2. Reconnaissance des années de travail à temps partiel comme années complètes, surtout lorsque le temps partiel est subi
3. Plan 55 - 60 - 65, qui permet de prendre un crédit-temps fin de carrière avec allocations renforcées à partir de 55 ans, de partir en pension anticipée sans malus à 60 ans et de prendre une pension légale à 65 ans

Mobilisons-nous le 14 octobre pour revendiquer des pensions justes et dignes

